

CONSEIL MUNICIPAL

du 06 novembre 2009

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIÈRES

01. Décision Modificative n°2
02. Opérations « Eté des Jeunes » 2009 : versement de la subvention aux différentes associations sportives
03. Réforme de véhicule
04. Distribution des documents d'information
05. Implantation d'un relais de radiotéléphonie à la Maison de l'Europe – Convention avec SFR
06. Convention entre la Ville, l'OPAC de l'OISE et l'Association « ELAN'ces » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour l'année 2009
07. Demandes d'acomptes à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les travaux du Clos des Roses
- 07bis. Opération Ville, Vie, Vacances

PERSONNEL

08. Suppression et création de poste
- 08bis. Prolongation de contrat

AFFAIRES IMMOBILIERES

09. Acquisition d'un terrain bâti situé 170 rue de paris en vue de la réalisation de sept logements locatifs sociaux par l'OPAC de l'OISE

TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

10. Lancement de la consultation pour la construction d'une cantine scolaire pour les groupes élémentaires HAMMEL et ROBIDA
11. Lancement de la consultation pour la construction d'un club house et de vestiaires pour le stade de rugby Jouve-Senez

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

12. Gratuité du stationnement pendant la période des fêtes
13. Suppression d'emplacements de stationnement payant et instauration d'un stationnement gratuit limité à 30 minutes
14. Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de requalification rue de Stalingrad
- 14bis. Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux dans la rue de la Justice
- 14ter. Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux dans la rue Jules Dulac

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

15. Fonds d'aide au ravalement – attributions de subventions

ENSEIGNEMENT, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE

16. Restauration scolaire : signature d'une convention entre la Ville, le Conseil Général et les Collèges Ferdinand Bac et Gaëtan Denain

17. Tarifs des classes d'environnement pour l'année scolaire 2009/2010

18. Restauration scolaire : rappel de vacation « cantine »

ACTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

19. Nomination de Monsieur IRA DAVID WOOD, Citoyen d'honneur de la Ville de Compiègne

QUESTIONS DIVERSES

20. Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEDécision Modificative
numéro 2Date de convocation :
31 octobre 2009Date d'affichage :
08 octobre 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :Date de transmission :Rendue exécutoire le :

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe**
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

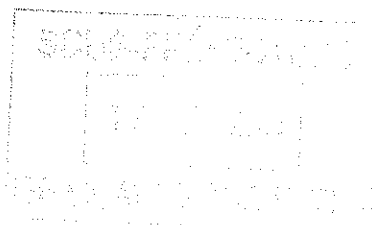
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



01 – DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Eric De VALROGER
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter la **Décision Modificative numéro 2** figurant sur les tableaux annexés ci-après.

Vu l'avis favorable de la commission des finances (abstention de Madame GOMA-BALLOU) ;
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des Membres présents et représentés,
7 abstentions : Mesdames ROSSIGNOL, SERRET, DUMAY et GOMA-BALLOU
et Messieurs KOVAL, FUMAGALLI et PYSSON.

ARTICLE UNIQUE :

Adopte la DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,


Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N°ENV.	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
				Budget primitif 2009+DM1	Proposition DM2	Budget primitif 2009+DM1	Proposition DM2
11500	020	6184	Formation Professionnelle	40 000,00 €	3 815,00 €		
17499	020	6288	Autres frais (services partagés ARC)	70 000,00 €	38 200,00 €		
17701	824	6188	Frais de communication PRU Clos des Roses	5 500,00 €	21 000,00 €		
17701	824	6188	Remboursement Mef chargé de mission PRU	0,00 €	18 000,00 €		
10476	026	61521	Entretien des cimetières	170 000,00 €	9 520,00 €		
254	255	65735	Subvention aux écoles privées (séjours)	11 000,00 €	6 000,00 €		
11504	255	6068	Autres fournitures écoles privées	121 000,00 €	-6 000,00 €		
12523	422	6188	Participation 2009 "Le Roseau"	0,00 €	22 500,00 €		
11446	422	74718	Subvention CUCS action "Le Roseau"				
153	811	6554	Participation Arc eaux pluviales (complément)	103 000,00 €	141 500,00 €		
10992	020	60628	Produits pharmaceutiques (achat de masques)	1 500,00 €	9 500,00 €		
9633	90	6574	Participation Oise La Vallée-Programme partenarial	0,00 €	21 000,00 €		
9633	90	6574	Subvention SPA	0,00 €	3 000,00 €		
326	415	6574	Subvention Iron Tour	10 000,00 €	10 000,00 €		
1810	415	6288	Prestations exceptionnelles -Tour de l'Avenir	0,00 €	14 925,00 €		
18867	415	7472	Subvention Région iron tour & tour de l'Avenir				
16336	20	678	Charge except. (reversement subv.CG à Margny)	0,00 €	2 500,00 €		
18885	33	6188	Frais de déménagement Archives Puy du Roy	0,00 €	6 595,00 €		
579	01	7788	Participat° Guimares Parlement européen des Jeunes	0,00 €	1 000,00 €		
16336	020	678	reversement participation ville de Guimares	0,00 €	2 400,00 €		
192	024	6068	Commandes d'ouvrages /fêtes et cérémonies				
9617	422	6574	Subvention médiatrices interculturelles (reversement ASCE)	1 500,00 €	1 500,00 €		
9617	422	6574	Subvention association Jeunes femmes africaines	0,00 €	1 000,00 €		
9617	422	6574	Subv. Chantier insertion Eilan Ces (convention 2009)	13 582,00 €	13 853,00 €		
197	024	6238	Illuminations de fin d'année- crédit complémentaire	75 000,00 €	7 000,00 €		
				0,00 €		0,00 €	15 000,00 €
						0,00 €	9 000,00 €
						0,00 €	1 000,00 €

VILLE DE COMPIEGNE
EXERCICE 2009

DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N°ENV.	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
				Budget primitif 2009+ DM1	Proposition DM2	Budget primitif 2009+DM1	Proposition DM2
11923	112	6188	Frais de fourrière complément de crédits	4 000,00 €	1 000,00 €		
12144	112	6188	Rémunération fourrière complément de crédits	26 000,00 €	6 000,00 €		
11101	811	6554	Contribution entretien réseaux eaux pluviales	290 000,00 €	-97 700,00 €		
18887	811	611	prestat° entretien réseaux eaux (erreur imputation)	0,00 €	97 700,00 €		
497	01	673	Titres annulés (titre CAF 2006 émis 2 fois et titre 2008 ARC remb.EDF ZAC Mercières)	10 000,00 €	54 000,00 €		
18890	20	6748	Sub. Exceptionnelle voyage scolaire ND de la Tilloye	0,00 €	300,00 €		
18890	20	6748	Subvention association ICI ET LA BAS	0,00 €	750,00 €		
18856	30	6748	Subvention exceptionnelle Exposition Lions Club	0,00 €	300,00 €		
11498	30	6574	subvention complémentaire CACCV (théâtre impérial)	240 000,00 €	10 000,00 €		
9582	020	6574	Subvention Association "OISE ELBLAG"	500,00 €	150,00 €		
9582	020	6574	Subvention Association COMPIEGNE ARONA	500,00 €	150,00 €		
9582	020	6574	Subv.Association COMPIEGNE BURY SAINT-EDMUNDS	500,00 €	150,00 €		
9582	020	6574	Subv. Association COMPIEGNE HUY VIANDEN	500,00 €	750,00 €		
9579	024	6247	Frais de transport Troupe de théâtre Raleigh	5 000,00 €	1 000,00 €		
10955	024	6257	frais de réception Forum Franco Libanais	2 300,00 €	1 390,00 €		
11077	422	6188	Autres frais divers opérations CUCS	21 692,00 €	9 230,00 €	17 000,00 €	6 000,00 €
12577	422	7067	Participation des familles - Bons CAF -actions DSQ				
11119	422	6247	transports collectifs Actions DSQ	7 200,00 €	4 000,00 €		
11073	422	60623	Alimentation - Opérations CUCS	3 180,00 €	3 360,00 €		
11446	422	74718	Subvention FIPD			0,00 €	10 000,00 €
11113	01	6615	retrait de crédits intérêts sur ligne de trésorerie	46 000,00 €	-15 000,00 €		
4	01	66111	Intérêts de la dette - Retrait de crédits	1 540 000,00 €	-90 000,00 €		
9872	251	64131	Retrait de crédits personnel non titulaire	731 355,00 €	-100 000,00 €		
10151	321	64131	Retrait de crédits personnel non titulaire	221 810,00 €	-50 000,00 €		
10329	414	64111	Retrait de crédits personnel titulaire	348 671,00 €	-50 000,00 €		
10330	413	64111	Retrait de crédits personnel titulaire	564 521,00 €	-51 000,00 €		
9760	212	6453	Retrait de crédits cotisations caisses de retraite	133 866,00 €	-25 000,00 €		
10331	414	6451	Retrait de crédits cotisations Urssaf	74 559,00 €	-19 338,00 €		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					41 000,00 €		41 000,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					0,00 €		

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

N°ENV	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
				Budget primitif 2009+ DM1	Proposition DM2	Budget primitif 2009+ DM1	Proposition DM2
741	01	10222	FACTVA - 2009 et Plan de relance			3 496 500,00	-106 145,00
16357	321	1621	Solde subvention DRAC Bibliothèque St Corneille			0,00	51 200,00
18799	824	2315	Travaux passerelle SNCF	50 000,00	-18 400,00		
18893	824	1325	Fonds de concours ARC			0,00	13 200,00
18884	822	2315	Aménagement aires de jeux quartier de l'Echarde	0,00	9 850,00		
18886	822	1323	Subvention Département réfection rue d'Arona			0,00	60 000,00
17420	22	20413	Subvention d'équipement Département -construction collèges	210 000,00	-700,00		
635	212	2184	Achat de Mobilier Ecoles élémentaires	18 000,00	700,00		
18821	33	2313	Travaux Puy du Roy -Aménagement des archives	55 000,00	-6 595,00		
11012	321	2188	Acquisition de livres de bibliothèque	100 000,00	1 400,00		
18779	822	2315	travaux génie civil pour installation bornes-minutes	60 000,00	40 900,00		
17675	821	2188	Acquisition de bornes - minutes	50 000,00	-27 900,00		
11516	324	2316	Réfection œuvres d'Art (tableau de Saint Louis)	0,00	19 000,00		
18798	412	2031	Etude diagnostique tribune Cosyns	9 000,00	-8 460,00		
12006	412	2313	Travaux stade Cosyns	0,00	8 460,00		
18888	64	2184	Acquisition mobilier Multi accueil Le Nid	0,00	13 400,00		
10650	64	2313	Travaux Multi accueil Le Nid	39 600,00	-13 400,00		
18809	824	2315	Aménagement Pierre Loti - PRU Clos des Roses	1 138 670,00	-14 000,00		
17711	824	2312	Avenant passage A.France - PRU Clos des Roses	302 678,56	14 000,00		
18805	412	2313	Travaux stade clos des Roses	95 000,00	-3 050,00		
18805	412	2313	Travaux réfection terrain Clos des Roses (retrait de crédits)	95 000,00	-30 400,00		
16317	412	2188	Acquisition de matériel technique	37 231,13	3 050,00		
642	412	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 400,00		
12045	322	2161	Acquisition d'œuvres d'Art	15 000,00	-8 795,00		
655	322	2316	Restauration d'œuvres d'Art	48 167,96	8 795,00		
18824	322	2318	Restauration d'œuvres d'Art au mémorial	8 700,00	-4 100,00		
17684	322	2188	Acquisition de matériel technique mémorial	5 256,44	4 100,00		
12175	01	165	Dépôts et cautionnements	0,00	1 200,00		
10540	01	165	Dépôts et cautionnements			0,00	1 200,00
Transferts pour respect du Plan de relance :							
18853	412	2313-200901	travaux de réaménagement Stade Jouve Senez	1 000 000,00	-800 000,00		
11998	251	2313	Construction cantine Robida	971 363,85	-900 000,00		
18811	824	2315-2008	PRU Travaux emprise balleurs	503 696,00	-253 000,00		
17527	414	2315	Création système d'éclairage club Agility	180 847,18	40 000,00		
10681	212	2313	Travaux écoles primaires : Remplacement centrales anti intrusion dans les écoles : 11 200 € Réfection menuiseries complément Ecole Saint Germain A : 6 700 €	89 023,50	17 900,00		

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

N°ENV	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
				Budget primitif 2009+ DM1	Proposition DM2	Budget primitif 2009+ DM1	Proposition DM2
12576	020	2313	Alarme incendie Hôtel de Ville (dernière tranche du programme)	53 600,00	35 800,00		
18879	313	2317	Complément sur alarme incendie Théâtre Impérial	52 600,00	41 300,00		
18820	30	2313	Implantation du monument aux morts au Musée Vivienel	50 000,00	16 000,00		
18820	30	2313	Implantation du monument aux morts à la gare SNCF	0,00	65 000,00		
15242	020	2313	Réfection toiture immeuble 33, rue de Paris	33 951,04	15 600,00		
10559	020	2158	Achat matériel pour ateliers Services techniques :	19 107,71	58 400,00		
			Achat d'une paneauteuse au CTM : 22 500 €				
			Acquisition aspirateur à poussière atelier Bois au CTM : 35 900 €				
12574	33	2313	remplacement des portes latérales Cafétéria E.J.L (économies énergie)	173 900,00	14 000,00		
18819	823	2312	Tranche conditionnelle programme annuel aires de jeux	173 898,00	120 000,00		
18782	822	2315	Programme annuel de voiries :	453 000,00	595 000,00		
			Aménagt du square JB Clément -2° Tranche 2010 : 130 000 €				
			-réfection des parkings du square JB Clément : 115 000 €				
			Réfection de la rue des Veneurs : 260 000 €				
			Réfection avenue de la Résistance : 90 000 €				
18793	822	2315	Réaménagement de voiries quartier de la Victoire (1° et 2° Tranche)	20 000,00	300 000,00		
18785	822	2315	programme Voirie accès handicapés -	106 100,00	100 000,00		
18892	822	2315	Réfection de la rue de Stalingrad (1° Tranche)	0,00	250 000,00		
12052	821	2182	Achats de véhicules :	243 585,00	66 000,00		
			Achat de 3 véhicules - compléments de crédits : 43 000 €				
			Achat d'une saleuse Sableuse 14 000 €				
			Achat d'une remorque pour groupe électrogène des Fêtes : 9 000 €				
12109	414	2313	Travaux Patinoire :	128 595,03	80 000,00		
			Changement du revêtement sol Patinoire (2° Tranche) : 50 000 €				
			travaux installation surfaceuse Patinoire : 30 000 €				
12162	413	2188	Achat d'un aspirateur piscine Huy	16 000,00	18 000,00		
12601	412	2188	Renouvellement des tapis mur d'escalade	3 944,00	18 000,00		
11522	414	2188	Renouvellement patins patinoire	115 000,00	7 000,00		
16317	412	2188	Achat tracteur pour entretien équipements sportifs	40 287,13	13 000,00		
11006	020	2183	Achat de matériel informatique	133 011,28	50 000,00		
15271	020	2315	Travaux de cablage informatique	66 839,27	32 000,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				19 455,00 €	19 455,00 €		19 455,00 €
					0,00 €		

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

**Opération « ETE DES
JEUNES » : Versement
de la subvention aux
différentes associations
sportives**

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :
13 NOV. 2009

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :
13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

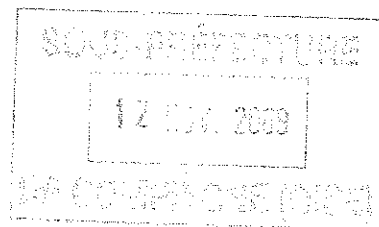
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**02 – OPERATION « ETE DES JEUNES » : VERSEMENT DE LA SUBVENTION
AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Christian TELLIER
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Au titre de l'année 2009, un crédit de 5 000 €uros a été voté au chapitre 65 – article 6574, dans le cadre de l'opération « Eté des jeunes ».

Il convient, dans ces conditions, de répartir, selon le tableau ci-annexé, et sous forme de subventions les montants correspondants aux divers clubs ayant participé à cette opération et qui s'élèvent à 4 600 euros.

Les attributions de concours financiers au bénéfice des différents clubs sportifs et associations seront effectuées par la Ville.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

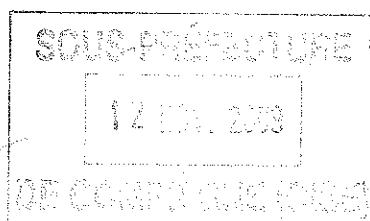
Adopte la répartition de la dépense qui s'élève à 4 600 €uros selon le tableau ci-joint.

ARTICLE DEUX :

La dépense totale, s'élevant à la somme de 4 600 €uros, sera prélevée au chapitre 65 – article 6574 du Budget de l'Exercice 2009.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de POISE.

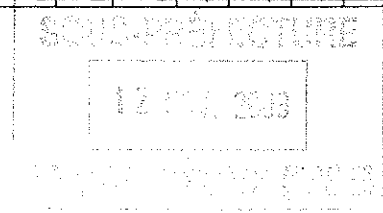
ÉTÉ DES JEUNES - BILAN 2009								
				Nbre initiations	Heure de présence	Initiations/H heure	Initiations/heure x coeff présence	Proposition subvention
Aïkido	samedis en juillet	14 à 16 h	20	8	2,5	2,5	2,5	150
VGA Athlétisme	Mardis et jeudis en juillet	14 h à 16 h	158	14	11,3	17	17	400
Sport Nautique aviron	Lundi 20 juillet	9h - 12 h et 14 h - 17 h	8	6	1,33	1,33	1,33	150
Badminton EFORC	Mardis et jeudis en août	17 à 19 h	120	16	7,5	11,25	11,25	300
Bicross Compiègne Clairoux	Mercredis et samedi en juillet et août	14 h à 16 h	490	34	14,4	28,8	28,8	500
Boxe Ring Olympique	lundis, mardis, jeudis du 6 juillet au 6 août	16 à 18 h	118	28	4,21	8,42	8,42	300
As en danse	Du lundi 6 au vendredi 10 juillet	17 h à 21 h	227	20	11,3	22,6	22,6	500
EFOR Gym	Tous les jours du 6 au 17 juillet	10 à 12 h	256	18	14,2	25,6	25,6	500
Compiègne Handball	Mardis et jeudis 16 au 30 juillet	14 à 16 h	60	10	6	9	9	300
Patinage Skating Club	du lundi au vendredi du 3 au 14 août	17 à 19 h	115	20	5,75	11,5	11,5	300
Club de Plongée compiègnois	Tous les samedis en juillet et août saul le 15 août	9 h à 13 h	238	32	7,4	14,8	14,8	300
Tennis de table	Du lundi au jeudi en juillet	14 à 17 h	271	48	5,6	11,2	11,2	300
Tir le Ralliement	Tous les mercredis en juillet et août	14 à 16 h	117	14	8,35	12,5	12,5	300
Tir Les arquebusiers picards	Sur rendez-vous		30	10	3	4,5	4,5	150
Compiègne Volley (Attention pas le club EFOR)	Les mardis et jeudis en juillet	16 à 18 h	10	14	0,71	1,065	1,065	150
TOTAL			2238	292				4600

Coefficient présence :

Moins de 10 h =1

De 10 à 19 h = 1,5

Plus de 20 h = 2



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Réforme de véhicules

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :

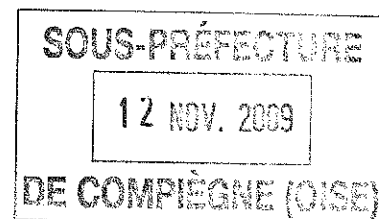
13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009



03 - MISE EN REFORME DE VEHICULES

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Régis De MONTGOLFIER
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de réformer les véhicules suivants :

*RENAULT MASTER, immatriculé 4654 TW 60, mis en circulation en 1987 et affichant 150 000 kilomètres au compteur.

Ce véhicule sera repris par le garage CITROEN SADAC pour la somme de 2 196 Euros TTC en échange de l'achat d'un véhicule neuf.

*CAMION MERCEDES, immatriculé 7613 SP 60, mis en circulation en 1990 et affichant 343 000 kilomètres au compteur.

*CAMION RENAULT, immatriculé 405 WM 60, mis en circulation en 1992 et affichant 350 000 kilomètres au compteur.

Ces deux camions seront repris par IVECO, garage situé à La Croix Saint Ouen dans le cadre des appels d'offres du 23 février 2009 pour l'acquisition de deux nouveaux camions.

- 800 euros HT pour le camion MERCEDES
- 1 500 euros HT pour le camion RENAULT

*REMORQUE de 499 kilogrammes de marque européenne.

Les essieux étant cassés, ce matériel servira de maintenance aux autres remorques encore en service.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

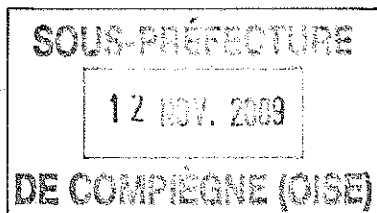
Autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la mise en réforme de ces véhicules.

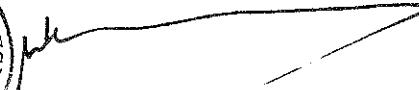
ARTICLE DEUX :

Les recettes correspondantes seront encaissées au chapitre 77 – article 775 du budget de l'exercice en cours.

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,



Pour copie conforme,
MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Distribution des
documents
d'information

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

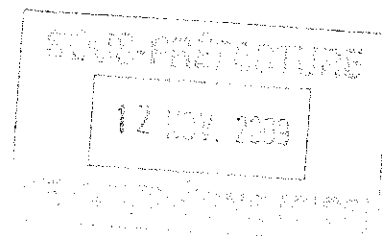
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



04 – DISTRIBUTION DES DOCUMENTS D'INFORMATION

*Au nom de la 1^{ère} commission, Madame Françoise TROUSSELLE
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Depuis 2005, la distribution en porte-à-porte du « Compiègne Notre Ville » et de « l'ARC Info » est assurée par du personnel vacataire rémunéré 0,12 euros par foyer distribué.
Ce mode de distribution apporte la plus grande satisfaction.

Aujourd'hui, la ville de Compiègne renforce ce service et étend ce dispositif aux informations ponctuelles de la Ville ou de l'ARC à destination des habitants, toujours sous forme de vacation, à hauteur de **0,05 euro** par foyer distribué pour tout ce qui concerne les petits documents et tracts.
Ces deux montants ne pourront se cumuler si la distribution s'effectue de manière simultanée, il est pris alors pour référence la valeur la plus élevée.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

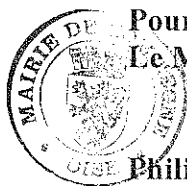
Adopte ce dispositif.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur Le maire à recruter les vacataires chargés de cette distribution.

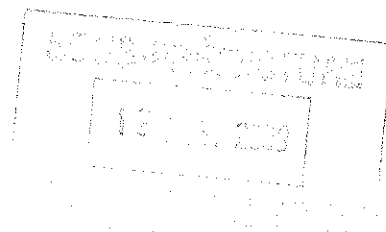
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général.



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

**Implantation d'un relais
de radiotéléphonie à la
Maison de l'Europe -
Convention avec SFR**

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Date de convocation :
31 octobre 2009

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Date d'affichage :

Etaient représentés :

13 NOV. 2009

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Date de transmission :

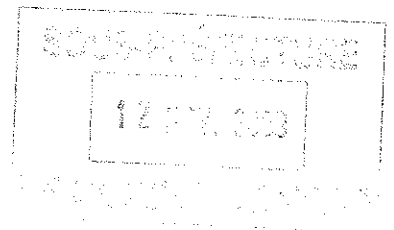
12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

13 NOV. 2009



**05 – IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE A LA MAISON
DE L'EUROPE – CONVENTION AVEC « SFR »**

*Au nom de la 1^{ère} commission, Madame Arielle FRANÇOIS
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

La Société Française du Radiotéléphone, S.F.R a besoin pour l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, de procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications afin d'améliorer la desserte téléphonique dans ce secteur de Compiègne,

Elle a sollicité la possibilité d'utiliser des emplacements en toiture et à l'intérieur de la Maison de l'Europe, immeuble cadastré BB N°130 dont la VILLE de COMPIEGNE est propriétaire.

Il vous est proposé de signer avec SFR une convention prévoyant :

- la mise à disposition d'un emplacement de 25 m² environ pour l'aménagement d'un local technique à l'intérieur de l'immeuble, d'armoires techniques et de dispositifs d'antennes et raccordement par câbles ;
- le paiement par SFR à la Ville d'une redevance d'un montant annuel de 7 500 Euros H.T toutes charges locatives incluses ;
- la souscription par SFR des polices d'assurances couvrant tous les risques liés à son activité, et sa responsabilité en cas de recours lié au fonctionnement de cette installation ;
- une durée de douze (12) ans avec reconduction tacite pour cinq années, sous préavis de 18 mois.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

1 voix contre : Monsieur PYSSON

7 abstentions : Mesdames ROSSIGNOL, SERRET, DUMAY, GOMA BALLOU et Messieurs PAUQUET, KOVAL et FUMAGALLI.

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Compiègne et SFR pour l'implantation d'un relais radiotéléphone à la Maison de l'Europe.

ARTICLE DEUX :

Cette convention est conclue, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée de douze ans, avec reconduction tacite pour cinq années, moyennant une redevance annuelle de 7 500 Euros Hors Taxes toutes charges locatives incluses.

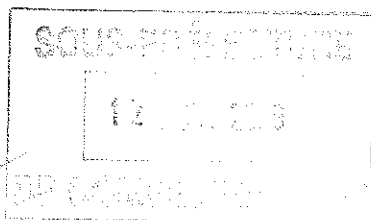
ARTICLE TROIS :

La recette sera inscrite au budget communal, chapitre 70 - article 7068

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,

Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Renouvellement de la
convention entre la
Ville, l'OPAC de l'OISE et
l'association
« ELAN'Ces » relative à
la mise en œuvre d'un
chantier d'insertion
pour l'année 2009

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

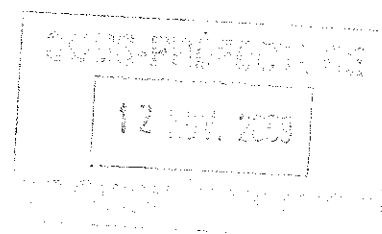
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**06 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE, L'OPAC
DE L'OISE ET L'ASSOCIATION « ELAN'Ces » RELATIVE A LA MISE
EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'INSERTION POUR L'ANNEE 2009**

*Au nom de la 1^{ère} commission, Madame Anne-Marie VIVÉ
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Depuis 2006, la VILLE de COMPIEGNE, l'OPAC de l'OISE et l'Association «ELAN ' Ces » ont décidé d'œuvrer en commun pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers du Clos des Roscs, de la Victoire situés en Zone Urbaine Sensible et dans la quartier de Royallieu par la création d'un chantier d'insertion, privilégiant les objectifs suivants :

- l'insertion par l'économique,
- l'amélioration du cadre de vie,
- La formation et l'emploi à long terme des bénéficiaires.

Ainsi, la VILLE de COMPIEGNE et l'OPAC de l'OISE ont décidé de confier à l'Association « ELAN ' Ces » la mise en œuvre d'une action intitulée : « chantier de remise en état des parties communes et des logements ». Ce chantier permettra la mise en œuvre d'activités de type entretien, gros œuvre et second- œuvre bâtiment au titre du patrimoine de l'OPAC de l'OISE.

L'association s'engage à employer 4 responsables d'équipes en Contrat à Durée Déterminée à temps complet sur le chantier, et 26 agents polyvalents en Contrat Aidé, sous réserve de l'accord de l'ANPE.

La VILLE s'engage à participer au Comité de Pilotage avec l'ensemble des partenaires.

Pour la mise en œuvre de ce chantier d'insertion, le montant de la participation de l'OPAC s'élèvera à 285 542,79 Euros, et la Ville de COMPIEGNE s'engage à verser à l'Association une somme de 13 853,64 Euros au titre de l'aide à l'encadrement et du suivi social des salariés en insertion inscrits sur ce chantier.

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

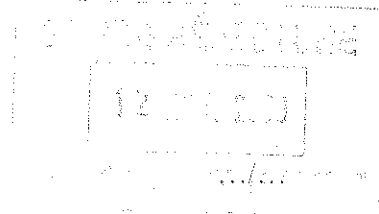
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention partenariale entre la Ville, l'OPAC de l'OISE et l'association « ELAN'Ces » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion.

ARTICLE DEUX :

Autorise la Ville de Compiègne à verser à l'association une somme de 13 853,64 Euros au titre de l'aide à l'encadrement et du suivi des salariés en insertion inscrits sur ce chantier.



ARTICLE TROIS :

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 du budget de l'exercice en cours.

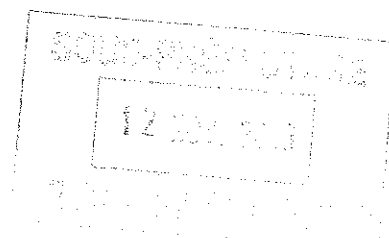
**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

**Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,**



Philippe
**Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.**

[Signature]
Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

**Demande d'acomptes à
l'Agence Nationale de
Rénovation Urbaine sur
les travaux du Clos des
Roses**

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :
13 NOV. 2009

Date de transmission :
12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :
13 NOV. 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

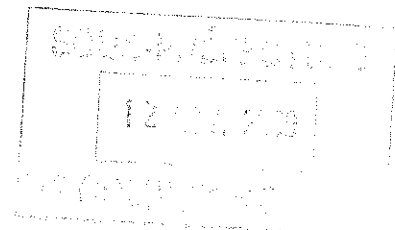
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**07 – DEMANDES D'ACOMPTES A L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION
URBAINE (ANRU) SUR LES TRAVAUX DU CLOS DES ROSES**

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Michel FOUBERT
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Suite à la signature de la Convention Partenariale, en date du 9 novembre 2007, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine peut verser des acomptes sur le montant des Décisions Attributives de Subventions modificatives (DAS) pour les opérations ayant déjà démarré et en cours d'achèvement.

Ces acomptes correspondent à 10 % des dépenses justifiées, déduction faite du montant de l'avance de 15 % versée par l'ANRU.

Vos Commissions de la Voirie et des Finances vous proposent, par conséquent, de solliciter ces acomptes auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, sur les opérations suivantes :

- **Travaux d'aménagement de Voirie et Réseaux Divers sur le parking Anatole France**, pour un montant de 16 029,50 € HT ;
- **Acquisition du terrain Massey-Ferguson**, pour un montant de 27 157,74 € HT.

Le total des acomptes attendus de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine s'élèverait à :
43 187,24 € HT.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les acomptes correspondants pour ces opérations.

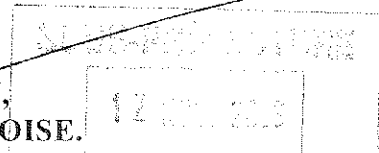
**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETFINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE**Opération « Ville, Vie,
Vacances »**Date de convocation :
31 octobre 2009Date d'affichage :
08 octobre 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

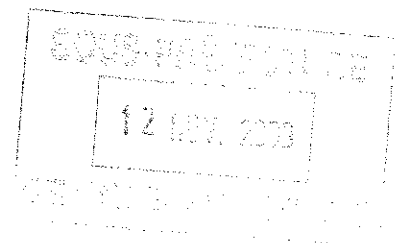
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



07bis - OPERATION « VILLE, VIE, VACANCES »

Au nom de la 1^{ère} commission, Madame Anne-Marie VIVÉ
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération « Ville, Vie, Vacances » initiée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'année 2009, la Ville de Compiègne a présenté un dossier, en vue d'obtenir une participation financière de l'Etat selon le tableau ci-joint :

OPERATION	PARTICIPATION EN EUROS			
	VILLE	FAMILLES	ACSE VVV	TOTAL
« Aux côtés de nos aînés pendant les fêtes de fin d'année » Période du 28/12 au 31/12 Nombre de jeunes : 12	603 €	288 €	603 €	1494 €

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Adopte le programme de ces actions au titre de l'année 2009.

ARTICLE DEUX :

Sollicite l'aide financière de l'ETAT pour ces actions.

ARTICLE TROIS :

Décide de prendre en charge la part de la Ville, au moyen des crédits affectés au Chapitre 011 du Budget animation des quartiers de l'exercice 2009.

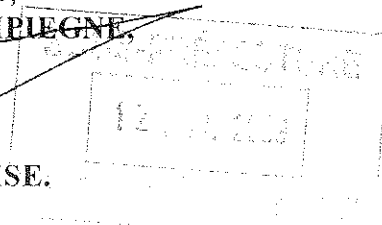
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

PERSONNEL

Suppression et création
de poste

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

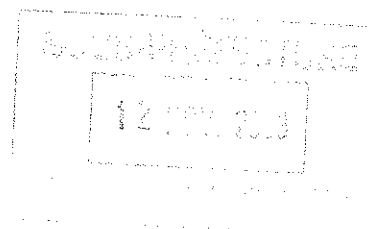
13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009



08 – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Joël DUPUY-de-MERY
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) - catégorie B (indices bruts 306/544) et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe - catégorie C (indices bruts 297/388) à compter du 15 octobre 2009 à la patinoire du complexe sportif de Mercières.

Vu le rapport présenté ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances (abstention de Madame GOMA-BALLOU),
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de catégorie B et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de catégorie C (indices bruts 297/388) à compter du 15 octobre 2009 à la patinoire du complexe sportif de Mercières.

ARTICLE DEUX :

La dépense correspondante pour cet emploi sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 article 64111 du budget de l'exercice en cours.

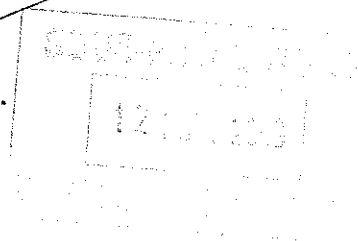
ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat correspondant à ce poste.

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,
mk
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

PERSONNEL

Etaient présents :

Prolongation de contrat

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Date de convocation :
31 octobre 2009

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

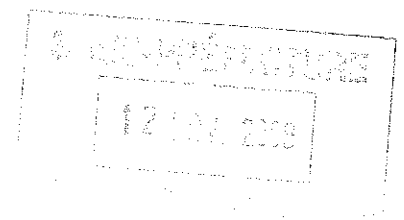
Etaient représentés :Date de transmission :

12 NOV. 2009

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Rendue exécutoire le :Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



8bis - PROLONGATION DE CONTRAT

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Joël DUPUY de MERY
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Par délibération du 25 juin 2009, vous avez accepté comme chaque année le recrutement temporaire de la chargée de mission déléguée dans la préparation et l'élaboration du Festival du Film Historique de Compiègne.

Le contrat de l'intéressée s'achève le 30 novembre prochain. Or, il s'avère nécessaire de prolonger celui-ci d'un mois soit jusqu'au 31 décembre 2009 comme ce fût le cas les précédentes années afin de permettre à l'intéressée d'achever sa mission.

Les autres clauses du contrat n'étant pas modifiées.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :


Autorise Monsieur Le Maire à signer un avenant de prolongation d'une durée d'un mois avec Mademoiselle Isabelle MOULU, Chargée de mission pour la préparation et l'élaboration du Festival du film historique de Compiègne.

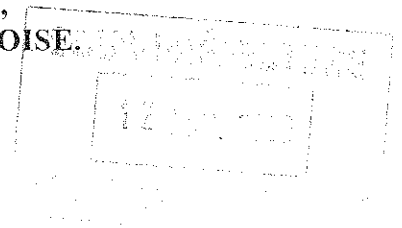
ARTICLE DEUX :

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 - article 64131 du budget de l'exercice en cours.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Amplification
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,

Pour copie conforme,
LE MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Affaires Immobilières

Acquisition d'un terrain
bâti situé 170 rue de
Paris en vue de la
réalisation de huit
logements locatifs
sociaux par l'OPAC de
l'OISE

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendu exécutoire le :

13 NOV. 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

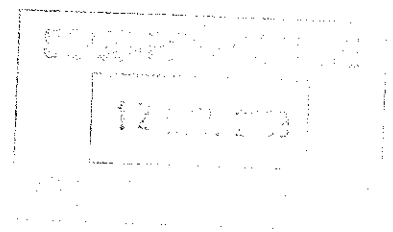
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**09 - ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI SITUÉ 170 RUE DE PARIS EN VUE
DE LA RÉALISATION DE HUIT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
PAR L'OPAC DE L'OISE**

*Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Michel FOUBERT
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne doit acquérir l'ancienne station service située 170 rue de Paris, en vue de sa cession à l'OPAC de l'OISE et de la réalisation de huit logements sociaux, représentant une surface hors œuvre nette de 718, 63 m², destinés à des locataires d'immeubles collectifs devant être démolis lors de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Clos des Roses.

Les biens à acquérir sont les suivants :

- un terrain de 1 641 m² ;
- une maison d'habitation constituée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles sous toiture en ardoises ;
- un atelier attenant sur le côté, de plain pied et sous toiture terrasse.

L'ensemble est vide et désaffecté. Plus aucun équipement (pistes, auvent, boutique, cuves) n'existe. Le bien est à l'abandon.

Les services des Domaines ayant estimé que la valeur vénale par comparaison du terrain bâti dont il s'agit pouvait être estimée à 270 000 euros HT (+/- 10%). Le propriétaire des lieux, la société TOTAL, a missionné la société EXPERTISES GALTIER afin de déterminer la valeur vénale de l'ensemble immobilier. Celle-ci a rédigé un rapport en janvier 2009 fixant le prix de vente à 337 500 Euros H.T. Après négociation entre les parties, le montant final a été fixé d'un commun accord à 300 000 Euros H.T.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de procéder à l'acquisition, auprès de la société TOTAL, de l'immeuble bâti situé à Compiègne, cadastré section AV n°57, d'une contenance totale de 16 ares 41 centiares.

ARTICLE DEUX :

Décide de fixer le prix principal d'acquisition à 300 000 euros hors droits et hors taxes.

.../...

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire, ainsi que les documents s'y rapportant.

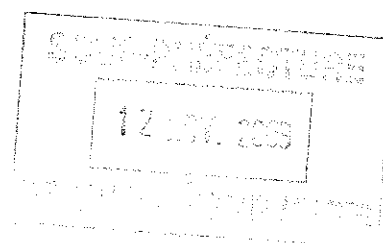
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,



Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

TRAVAUX,
BATIMENTS
COMMUNAUX ET
TRANSPORTS

Lancement de la
consultation pour la
construction d'une
cantine scolaire pour les
groupes élémentaires
HAMMEL et ROBIDA

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

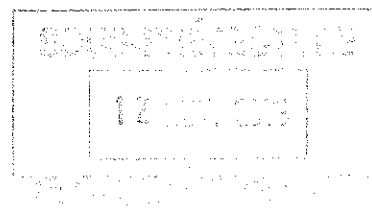
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**10 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE CANTINE SCOLAIRE POUR LES GROUPES ELEMENTAIRES
HAMMEL ET ROBIDA**

*Au nom des 1^{ère} et 2^{ème} commissions, Monsieur Nicolas LEDAY
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

La ville de Compiègne a décidé d'aménager une cantine scolaire pour la restauration des élèves des écoles élémentaires des groupes scolaires Robida et Hammel, à l'arrière de l'école Robida A.

L'étude du projet a été confiée au bureau d'architecture de la Ville après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves des établissements concernés, le projet retenu a obtenu l'assentiment des différentes parties et l'aval de la commission des travaux.

Le permis de construire pour cette opération a été déposé le 13 mars 2009 et a été délivré le 04 juin 2009.

Les services sont maintenant en mesure de lancer un appel d'offres pour pouvoir commencer les travaux au début de l'année 2010.

Les services municipaux ont formalisé un dossier de consultation d'entreprises et préconisent d'utiliser la procédure adaptée spécifique aux travaux (article 28 du Code des Marchés Publics) pour permettre de désigner les entreprises qui seront chargées de réaliser les ouvrages.

La dévolution du marché sera l'allotissement du projet qui se décomposera en 15 corps d'états :

- Lot 1- VRD
- Lot 2- Terrassements - Gros œuvre - Maçonnerie
- Lot 3- Charpente ossature bois – bardages bois
- Lot 4- Couverture membrane – étanchéité
- Lot 5- Couverture translucide
- Lot 6- Menuiseries intérieures bois et extérieures ALU - Occultations
- Lot 7- Plâtrerie –cloisons intérieures – faux plafonds –isolation phonique
- Lot 8- Carrelage - faïences
- Lot 9- Peintures
- Lot 10- Sols souples
- Lot 11- Chauffage – ventilation
- Lot 12- Plomberies - sanitaires
- Lot 13- Electricité
- Lot 14- Equipements de cuisine
- Lot 15- Equipements de restauration et locaux vie

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi que dans un journal local.

Le règlement de consultation prévoit deux critères de jugement des offres :

- 1°) – Valeur technique
- 2°) – Prix

Le coût des travaux est estimé à : 795 000 € HT.

.....

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les Entreprises qui seront désignées pour réaliser les travaux.

ARTICLE TROIS :

Les dépenses correspondantes seront financées sur les budgets 2010 et 2011, chapitre : 23
article : 2313

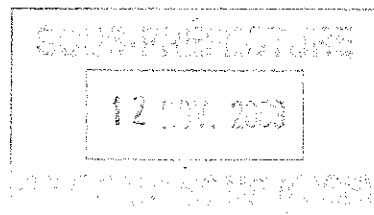
**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

TRAVAUX,
BATIMENTS
COMMUNAUX ET
TRANSPORTS

**Lancement de la
consultation pour la
construction d'un club
house et de vestiaires
pour le stade de rugby
Jouve Senez**

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

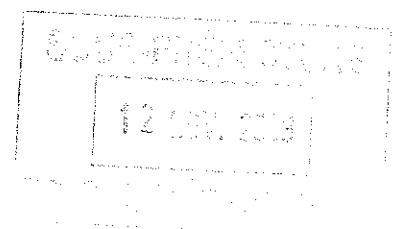
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**11 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION
D'UN CLUB HOUSE ET DE VESTIAIRES POUR LE STADE
DE RUGBY JOUVE SENEZ**

*Au nom des 1^{ère} et 2^{ème} commissions, Monsieur Nicolas LEDAY
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

La ville de Compiègne a décidé de rénover les vestiaires vieillissants du stade de rugby Jouve & Senez et de créer un nouveau club house en remplacement du bâtiment préfabriqué existant qui n'est pas conforme aux orientations du plan d'aménagement du site du Grand Parc.

Une procédure adaptée avec remise d'esquisses a été organisée et le choix de la maîtrise d'œuvre s'est porté sur le cabinet d'architecture « L'Atelier d'Architecture » implanté 8 rue Jesse à CREIL (Notification du marché 11/09 PA en date du 31 mars 2009).

Le permis de construire pour cette opération a été déposé le 19 octobre 2009.

Les études se sont poursuivies avec le maître d'ouvrage et les futurs utilisateurs ; le maître d'œuvre a pu constituer le dossier de consultation des entreprises pouvant permettre d'organiser une mise en concurrence sous forme de la procédure adaptée, spécifique aux travaux. (Article 28 du Code des marchés publics).

La dévolution du marché sera l'allotissement du projet qui se décomposera en 14 corps d'états :

- Lot 1 - Démolitions - Gros œuvre - Maçonnerie
- Lot 2 - Charpente bois
- Lot 3 - Couverture - Etanchéité
- Lot 4 - Serrurerie - Métallerie
- Lot 5 - Menuiseries extérieures
- Lot 6 - Menuiseries intérieures
- Lot 7 - Faux plafonds
- Lot 8 - Carrelages - faïences –sols souples
- Lot 9 - Peintures
- Lot 10 - Plomberie –sanitaires
- Lot 11 - Chauffage – ventilation
- Lot 12 - Electricité
- Lot 13 - Ascenseurs
- Lot 14 - VRD

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi que dans un journal local.

Le règlement de consultation prévoit deux critères de jugement des offres :

- 1°) – Valeur technique de la proposition
- 2°) – Critère de prix

.../...

Les éléments des 14 cibles HQE incorporées dans le programme initial du projet, seront également pris en compte dans le choix des contractants.

Le coût des travaux est actuellement estimé à : **1 580 000€ HT** pour un coût global d'opération estimé à : **1 965 000 € HT**.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur Le maire à signer les marchés avec les Entreprises qui seront désignées pour réaliser les travaux.

ARTICLE TROIS :

Les dépenses correspondantes seront financées sur les budgets 2010 et 2011, chapitre : 23
article : 2313

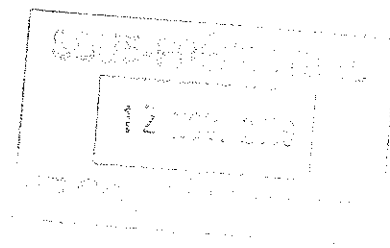
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Amplification
Pour le Maire
Le Secrétaire Général



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET
AMENAGEMENT
URBAIN

**Gratuité du
stationnement pendant
la période des fêtes**

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

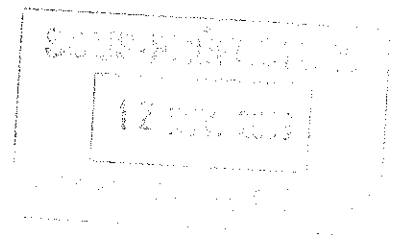
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



12 – GRATUITE DU STATIONNEMENT PENDANT LA PERIODE DES FÊTES

*Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Madame Françoise TROUSSELLE
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Il vous est proposé, à l'approche des fêtes de fin d'année, d'appliquer la gratuité des emplacements de stationnement payant les lundis, durant le mois de :

DECEMBRE 2009

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Vu l'avis favorable des Commissions de la Voirie et des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'appliquer la gratuité des emplacements de stationnement payant les lundis, durant le mois de décembre 2009.

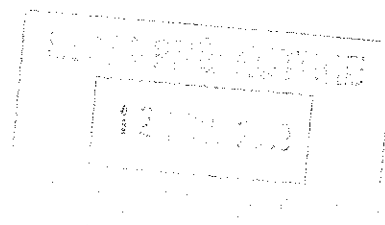
**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



**Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,**

**Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

VOIRIE ET
AMENAGEMENT
URBAIN

Suppression
d'emplacements de
stationnement payant et
instauration d'un
stationnement gratuit
limité à 30 minutes

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

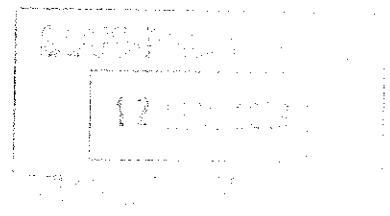
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**13 - SUPPRESSION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PAYANT
ET INSTAURATION D'UN STATIONNEMENT GRATUIT LIMITE
A 30 MINUTES**

*Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Monsieur Eric HANEN
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne a réalisé fin 2007 des travaux de fourniture et la pose de cinq bornes « arrêt minute » permettant un stationnement gratuit limité à trente minutes en Centre Ville.

En raison de la bonne image des ces équipements auprès des consommateurs, trois nouvelles bornes doubles ont été mises en service dans le premier semestre 2009, puis trois autres ont été planifiées pour le second semestre 2009.

Pour les trois dernières bornes, il s'agit de :

- 2 emplacements sur le parking de la Place Saint-Jacques
- 2 emplacements dans la rue de Paris au niveau du N° 57
- 2 emplacements dans la rue de l'Etoile au niveau des N° 16 et N° 18

Les utilisateurs de ces emplacements pourront être verbalisés au-delà de cette limite en cas de dépassement du temps réglementaire.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable des commissions de la voirie et des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide l'instauration d'un stationnement payant gratuit limité à trente minutes sur les emplacements suivants :

- 2 emplacements sur le parking de la Place Saint-Jacques
- 2 emplacements dans la rue de Paris au niveau du N° 57
- 2 emplacements dans la rue de l'Etoile au niveau des N° 16 et N° 18

Pour Amplification
Pour le Maire
Le Secrétaire Général.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET
AMENAGEMENT
URBAIN

**Demande d'autorisation
pour une consultation
relative aux travaux de
requalification de voirie
de la rue de Stalingrad**

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

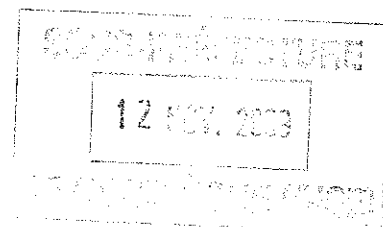
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**14 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSULTATION RELATIVE
AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE VOIRIE
DE LA RUE DE STALINGRAD**

*Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Monsieur Eric HANEN
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Après avoir réalisé des travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication et procéder à la mise aux normes du réseau d'assainissement au titre de la compétence de l'A.R.C. et supprimer les branchements plomb sur le réseau d'eau potable, la Ville de Compiègne souhaite entreprendre des aménagements de requalification de voirie de la rue de Stalingrad.

Pour réaliser ce projet, le recours à des entreprises de travaux est nécessaire et par conséquent, il y a lieu d'organiser une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

● Décomposition du projet en tranches :

- tranche ferme : voirie section comprise entre la rue de Senlis et la rue du Vivier Corax
- tranche conditionnelle : voirie section de la rue du Vivier Corax jusqu'au bout de l'impasse.

● Jugement des offres

- 1) valeur technique
- 2) le prix
- 3) le délai d'exécution

Le coût global de l'opération est chiffré à **450.000 euros/T.T.C**

Un avis de publicité paraîtra dans un journal local d'annonces légales et/ou au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.)

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable des commissions de la voirie et des finances, (abstention de Madame GOMA-BALLOU),

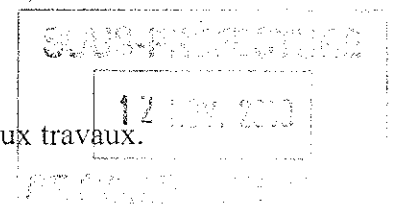
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée spécifique aux travaux.



.../...

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces relatives au marché avec l'entreprise qui sera désignée par le pouvoir adjudicataire.

ARTICLE TROIS :

Les dépenses correspondantes seront financées aux Budgets 2009 et 2010.

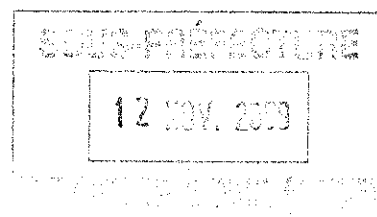
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET
AMENAGEMENT
URBAIN

**Demande d'autorisation
pour une consultation
relative aux travaux de
mise en souterrain des
réseaux dans la rue de la
Justice**

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :
13 NOV. 2009

Date de transmission :
12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :
13 NOV. 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

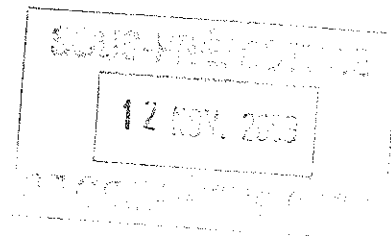
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**14bis - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSULTATION RELATIVE
AUX TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX
DANS LA RUE DE LA JUSTICE**

*Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Monsieur Eric HANEN
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de sa politique d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunications dans un souci d'esthétique environnemental, la Ville de Compiègne souhaite intégrer la rue de la Justice au programme 2010.

Pour réaliser ce projet, le recours à des entreprises de travaux est nécessaire et par conséquent, il y a lieu d'organiser une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

- Décomposition du projet en lots :
 - lot n° 1 : génie civil
 - lot n°2 : filerie basse tension
 - lot n°3 : réseaux d'éclairage public
 - lot n°4 : réseaux télécommunications – filerie

- Jugement des offres :
 - 1) valeur technique
 - 2) le prix
 - 3) le délai d'exécution

Le coût global de l'opération est chiffré à **395.634 €/T.T.C**

Un avis de publicité paraîtra dans un journal local d'annonces légales et/ou au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.)

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée spécifique aux travaux.

.../...

ARTICLE DEUX :

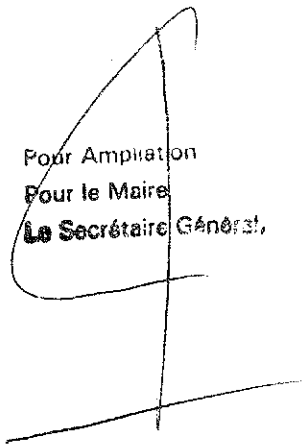
Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces relatives aux marchés avec les entreprises qui seront désignées par le pouvoir adjudicataire.

ARTICLE TROIS :

Les dépenses correspondantes seront financées à un prochain Budget Primitif.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

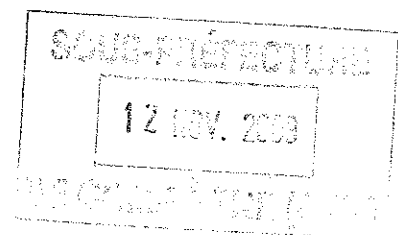
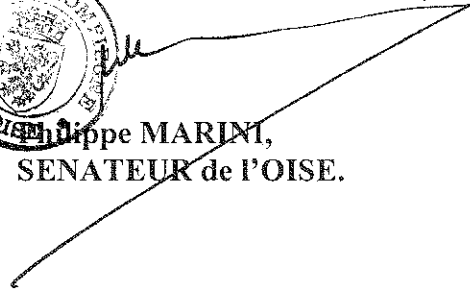
Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,



Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET
AMENAGEMENT
URBAIN

**Demande d'autorisation
pour une consultation
relative aux travaux de
mise en souterrain des
réseaux dans la rue
Jules Du Lac**

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

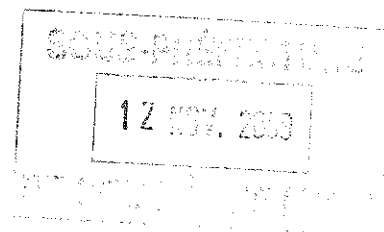
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**14ter - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSULTATION RELATIVE
AUX TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX
DANS LA RUE JULES DU LAC**

*Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Monsieur Eric HANEN
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de sa politique d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunications dans un souci d'esthétique environnemental, la Ville de Compiègne souhaite intégrer la rue Jules Dulac au programme 2010.

Pour réaliser ce projet, le recours à des entreprises de travaux est nécessaire et par conséquent, il y a lieu d'organiser une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

- Décomposition du projet en lots :
 - lot n° 1 : génie civil
 - lot n°2 : filerie basse tension
 - lot n°3 : réseaux d'éclairage public
 - lot n°4 : réseaux télécommunications – filerie

- Jugement des offres :
 - 4) valeur technique
 - 5) le prix
 - 6) le délai d'exécution

Le coût global de l'opération est chiffré à **475.203 €/T.T.C**

Un avis de publicité paraîtra dans un journal local d'annonces légales et/ou au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.)

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée spécifique aux travaux.

.../...

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces relatives aux marchés avec les entreprises qui seront désignées par le pouvoir adjudicataire.

ARTICLE TROIS :

Les dépenses correspondantes seront financées à un prochain Budget Primitif.

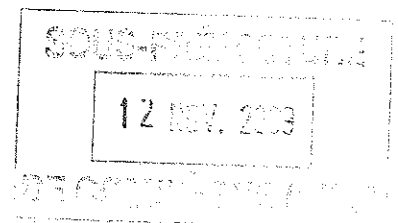
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

ECONOMIE,
URBANISME et
ENVIRONNEMENT

Fonds d'aide au
ravalement -
Attribution de
subventions

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

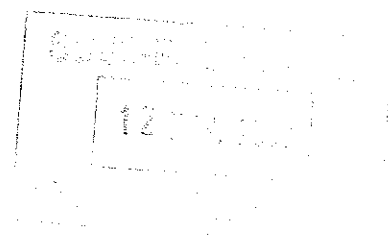
Date d'affichage :

13 NOV. 2009
Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

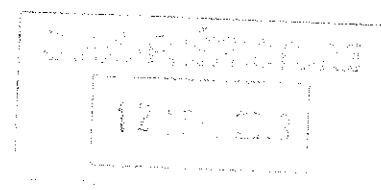


15 – FONDS D'AIDE AU RAVALEMENT – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

*Au nom des 1^{ère} et 4^{ème} commissions, Monsieur Régis De MONTGOLFIER
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour les travaux de ravalement des immeubles suivants :

<i>DEMANDEUR</i>	<i>SURFACE prise en compte</i>	<i>COÛT DES TRAVAUX</i>	<i>MONTANT PROPOSÉ</i>
<u>Ravalement simple :</u>			
<i>* M. et Mme PRICE</i> 37, rue d'Amiens	80 m ²	5 743,42 €	1 200,00 €
<i>* M. et Mme SCHLUMBERGER Nicolas</i> 23, square Marie-Louise Delaïdde	124 m ²	14 242,50 €	1 860,00 €
<i>* M. DHILLY Jean-Marc</i> 33, rue Pierre Sauvage/32 rue des Minimes	251,50 m ²	13 666,86 €	3 500,00 €
<i>* M. GERARD Christophe</i> 3, rue de Plémont	105 m ²	8 466,38 €	1 575,00 €
<u>TOTAL</u>		42 119,16 €	8 135,00 €



...

Rectificatif :

Le Conseil Municipal, en sa session du 27 mars 2009, a attribué entre autres la subvention suivante, sur la base d'une estimation erronée :

<i>DEMANDEUR</i>	<i>SURFACE prise en compte</i>	<i>COÛT DES TRAVAUX</i>	<i>MONTANT PROPOSÉ</i>
<u><i>Ravalement simple :</i></u>			
* <i>M. LANGLOIS-MEURINNE</i> 37, rue d'Amiens	30,50 m ²	5 908,00 €	457,50 €
<u>Au lieu de</u>	<u>35,00 m²</u>	//	<u>525,00 €</u>
	<u><i>TOTAL</i></u>	5908,00 €	525,00 €

Soit une différence de 67,50 € en faveur de Monsieur LANGLOIS-MEURINNE.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'attribuer une subvention de 8 202,50 €, au titre du Fonds communal d'aide au ravalement aux demandeurs ci-dessus désignés.

ARTICLE DEUX :

Le montant de ces subventions sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 204 - article 2042 du Budget de l'exercice 2009.

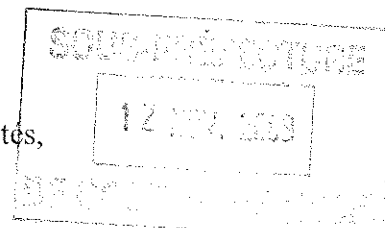
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ENSEIGNEMENT,
FORMATION ET
DIFFUSION
CULTURELLE

Restauration scolaire :
Signature d'une
convention entre la
Ville, le Conseil Général
et les collègues Ferdinand
Bac et Gaétan Denain

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

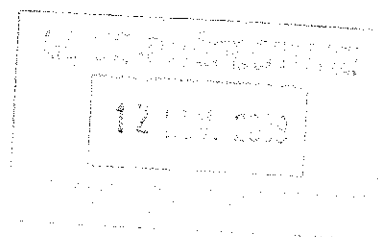
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**16 – RESTAURATION SCOLAIRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION
ENTRE LA VILLE, LE CONSEIL GENERAL ET LES COLLEGES
FERDINAND BAC ET GAËTAN DENAIN**

*Au nom des 1^{ère} et 6^{ème} commissions, Madame Sylvie OGER-DUGAT
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Jusqu'à la fin de l'année scolaire dernière (2008/2009), les tarifs de restauration scolaire pratiqués par les collèges étaient laissés à l'appréciation des conseils d'administration qui définissaient les prix de revient des repas en fonction de critères objectifs liés à certains coûts (prestataires, personnel, amortissement du matériel etc.)

Depuis la rentrée de septembre 2009, la nouvelle réglementation a transféré au Conseil Général l'organisation de l'hébergement dans les collèges et c'est à cette collectivité territoriale qu'il appartient désormais de fixer les tarifs de restauration.

Il est donc proposé au CONSEIL MUNICIPAL d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Général et les collèges d'accueil. Cette mesure s'accompagnera d'une majoration des tarifs payés par la Ville comme suit, s'expliquant par la remise à niveau des coûts de fonctionnement qui tend à se rapprocher de la réalité économique :

- * **Collège Gaëtan Denain** : le prix du repas passe de 2,90 € à 4,15 € par élève
- * **Collège Ferdinand Bac** : le prix du repas passe de 4,00 € à 4,85 € par élève

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable des commissions de la vie scolaire et des finances,

Sur proposition de Monsieur Le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions avec le Conseil Général et les collèges Ferdinand Bac et Gaëtan Denain pour la restauration scolaire.

ARTICLE DEUX :

La dépense globale nouvelle engendrée par cette réévaluation peut être estimée à 35 000 € par an pour 145 jours de fonctionnement des cantines.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général.



Pour copie conforme,
Maire de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

127 000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ENSEIGNEMENT,
FORMATION ET
DIFFUSION
CULTURELLE

Tarifs des classes
d'environnement pour
l'année scolaire
2009/2010

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

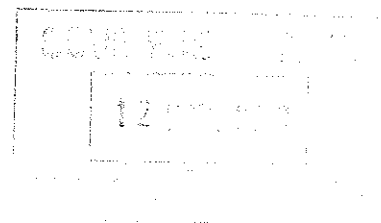
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**17 – TARIFS DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2009/2010**

*Au nom des 1^{ère} et 6^{ème} commissions, Madame Sylvie OGER-DUGAT
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Afin d'obtenir une répartition équitable des dépenses de séjour entre les familles et la Ville de Compiègne, il est proposé à votre Commission de maintenir le taux 2008/2009 de la grille du quotient familial, correspondant à la pause du taux d'inflation pour les 12 derniers mois et de la même manière, de maintenir le coût des séjours.

a) - Dotation pour frais d'excursion durant le séjour

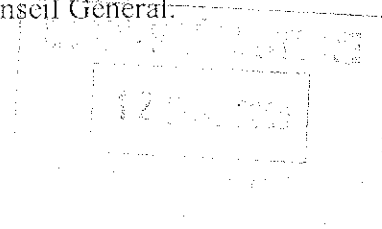
La dotation pour frais d'excursion reste identique à celle de l'année 2008/2009, à savoir : 424,77 € pour 1 transport.

b) - Quotient familial des classes d'environnement

QUOTIENT FAMILIAL 2008/2009	QUOTIENT FAMILIAL 2009/2010	PARTICIPATION DE LA VILLE	PARTICIPATION DES FAMILLES
moins de 477,07	moins de 477,07	79%	21%
de 477,08 à 611,88	de 477,08 à 611,88	69%	31%
de 611,89 à 781,68	de 611,89 à 781,68	58%	42%
de 781,69 à 999,80	de 781,69 à 999,80	47%	53%
de 999,81 à 1 302,57	de 999,81 à 1 302,57	37%	63%
plus de 1 302,58	plus de 1 302,58	26%	74%
Hors Compiègne	Hors Compiègne	0%	100%

c) - Enveloppe consacrée aux séjours des enfants

Le séjour doit être d'une durée comprise entre 5 et 14 jours maximum consécutifs sur place. Une durée minimale de 5 jours est requise pour obtenir la subvention du Conseil Général.



CLASSES DE DECOUVERTE	Année scolaire	Année Scolaire
	2008/2009	2009/2010
- par jour et par élève	56,98 €	56,98 €
→ pour 14 jours maximum	797,72 €	797,72 €

Jusqu'à présent, le Conseil Général attribuait une subvention de 8,63 € par jour et par enfant pour une classe de neige et 7,10 € pour toute autre classe de découverte pour un séjour d'une durée égale ou supérieure à 5 jours.

Dorénavant, le Conseil Général accorde une subvention forfaitaire **par classe** toujours en fonction du type de classe et selon le descriptif indiqué ci-dessous :

CLASSE DE NEIGE

- 5 à 7 jours	800 €
- 8 à 10 jours	1 000 €
- 11 à 14 jours	1 300 €
- plus de 14 jours	1 500 €

AUTRES TYPES DE CLASSES

- 5 à 7 jours	600 €
- 8 à 10 jours	800 €
- 11 à 14 jours	1 000 €
- plus de 14 jours	1 200 €

Les conséquences financières de cette modification sont variables mais en règle générale, le montant de la subvention est orienté à la baisse.

A titre d'exemple :

Pour une classe de neige de 10 jours pour 25 élèves, la subvention précédente était de :

$$10 \text{ jours} \times 8,63 \text{ €} \times 25 \text{ élèves} = 2 157 \text{ €}$$

Avec la nouvelle modalité d'attribution du Conseil Général, elle sera de 1 000 €, soit un déficit de 1 157 €.

d) - Projet pédagogique avec séjours ponctuels inférieurs à 5 jours consécutifs sur place

Ce type d'activités pédagogiques sera financé par la Ville à condition qu'il entre dans un projet pédagogique validé par l'Inspection du secteur de Compiègne et qu'il réponde aux acquis fondamentaux définis par le Ministère de l'Education Nationale.

Pour ce qui concerne la participation des familles, il sera tenu compte de la grille du quotient familial applicable aux séjours de 5 jours et plus.

e) - Projet pédagogique avec sorties ponctuelles sans nuitées

Ce type de projet, le plus souvent culturel, est échelonné sur l'année scolaire et consiste en diverses visites dont la durée ne doit en aucun cas excéder une journée par sortie et dont le coût global doit être compris entre 500 et 1 500 € par projet, lequel devra avoir obtenu préalablement l'agrément de l'Inspection de l'Education Nationale pour être subventionné par la Ville.

Dans ce cas, il est proposé à votre Commission de fixer la participation de la Ville et des familles comme suit :

- Part de la Ville : 65% par projet et par enfant
- Part des familles : 35% par projet et par enfant

f) - Participation accordée aux écoles sous contrat

Par délibération en date du 21 juin 1989, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement intérieur des classes d'environnement, lequel modifie la participation financière de la VILLE DE COMPIEGNE à l'égard des établissements privés sous contrat.

Cette subvention est attribuée selon le coût d'un séjour de 14 jours maximum régulièrement proposé aux écoles publiques de la Ville. Celui-ci s'élèvera, pour l'année **2009/2010** à **49,88 €** par jour et par enfant compiégnais, correspondant au coût d'un élève, déduction faite de la subvention du Conseil Général, base année scolaire 2008/2009. Ce montant sera ensuite réévalué annuellement en fonction du taux de l'inflation.

Cette participation sera versée directement aux Institutions en fonction du quotient familial des parents, suivant la grille établie pour les écoles publiques, et au vu d'une déclaration sur l'honneur des chefs d'établissements précisant que tous les enfants sont effectivement partis.

Les familles seront informées personnellement par les services municipaux du montant de la participation que la VILLE accorde pour leurs enfants.

Détermination de la participation

Les séjours étant de durée variable et, de ce fait, le coût ne pouvant être déterminé, la participation des familles et de la Ville ne peuvent être chiffrées à priori.

Le coût du séjour ne peut, en aucun cas, être supérieur à **49,88 € par jour**.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable des commissions de la vie scolaire et des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Adopte les tarifs ci-dessus des classes d'environnement pour l'année scolaire 2009/2010.

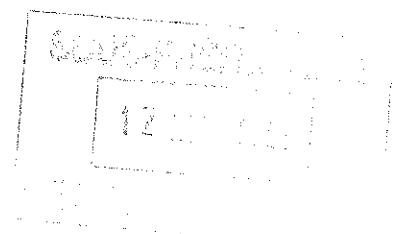
Fait et délibéré à **COMPIEGNE**, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,
Le **MAIRE** de **COMPIEGNE**,



Philippe Marin
Philippe **MARINI**,
SENATEUR de l'**OISE**.

Four Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ENSEIGNEMENT,
FORMATION ET
DIFFUSION
CULTURELLE

Restauration scolaire :
Rappel de vacation
cantine

Date de convocation :
31 octobre 2009

Date d'affichage :
08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
43

Nombre de Conseillers
en exercice :
41

Date d'affichage :
13 NOV. 2009

Date de transmission :
12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :
13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

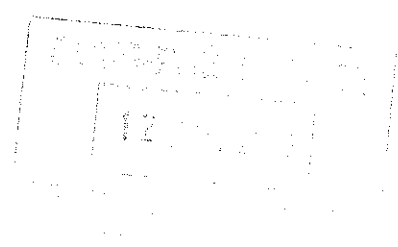
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



18 – RESTAURATION SCOLAIRE : RAPPEL DE VACATION CANTINE

*Au nom des 1^{ère} et 6^{ème} commissions, Madame Sylvie OGER-DUGAT
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Le Directeur de l'école élémentaire Saint Germain A est vacataire encadrant les rationnaires depuis septembre 2007.

Depuis cette date, il est rémunéré sur la base du taux de vacation accordée aux instituteurs. Etant professeur des écoles à la date de sa prise de fonction municipale, il est nécessaire de le rémunérer à un taux supérieur dû à son statut.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable des commissions de la vie scolaire et des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de rectifier cette omission et de procéder au rappel des vacations du Directeur de l'Ecole élémentaire Saint Germain A du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2008.

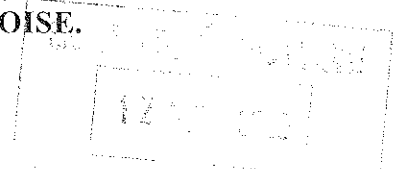
**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général,

Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,



Philippe MARINI
**Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETACTION CULTURELLE
ET TOURISTIQUENomination de
**Monsieur IRA DAVID
WOOD**, citoyen
d'honneur de la Ville de
CompiègneDate de convocation :
31 octobre 2009Date d'affichage :
08 octobre 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

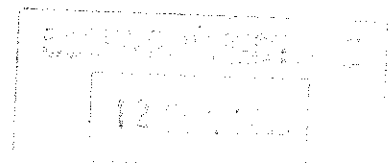
13 NOV. 2009

Date de transmission :Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BAEtaient absents:Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

**19 – NOMINATION DE MONSIEUR WOOD, CITOYEN D'HONNEUR
DE LA VILLE DE COMPIEGNE**

*Au nom des 1^{ère} et 7^{ème} commissions, Madame Michèle Le CHATELIER
donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant :
« Mesdames, Messieurs,*

Il vous est proposé à titre exceptionnel d'accorder le titre de **citoyen d'honneur** de notre ville à **Monsieur IRA DAVID WOOD** en raison de sa contribution majeure aux liens d'amitié entre Compiègne et sa ville jumelle aux ETATS-UNIS, Raleigh.

Monsieur IRA DAVID WOOD a déjà reçu par le passé la médaille d'or de la ville à l'occasion du premier déplacement en 1989 à l'Espace Jean Legendre de la troupe théâtrale qu'il dirige avec la production « A CHRISTMAS CAROL »

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,


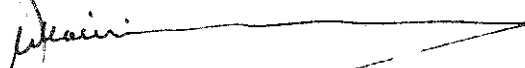
ARTICLE UNIQUE :

Accorde le titre de « citoyen d'honneur » de la ville de Compiègne à Monsieur IRA DAVID WOOD.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Pour Amplification
Pour le Maire
Le Secrétaire Général.

Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,



Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

12 101 010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET**SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009**

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire

Date de convocation :

31 octobre 2009

Date d'affichage :

08 octobre 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers
en exercice :

41

Date d'affichage :

13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 NOV. 2009

L'an Deux Mille neuf, le **vendredi 06 novembre, à 20 heures 45,**
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

*Etaient présents :***Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER,
Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER,
Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

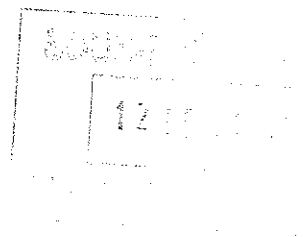
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET,
Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL,
Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



**20 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire expose au CONSEIL, le rapport qui suit :
« Mesdames, Messieurs

Monsieur Le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des DECISIONS qu'il a prises depuis la séance du 25 septembre 2009, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications du maire, et sur sa proposition ;

Vu les articles L.2122-22 et 23 résultant du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARTICLE UNIQUE :

Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Les décisions municipales ci-annexées.

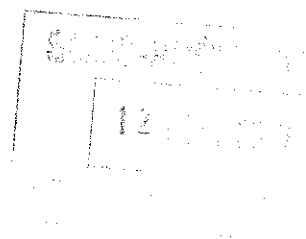
**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,
Et ont, signé au registre, les membres présents,**

Four Ampliation
Pour le Maire
Le Secrétaire Général.

Pour copie conforme,
Le MAIRE de COMPIEGNE,



Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



DECISIONS DU MAIRE

- depuis le 25 septembre 2009 -

N°22/2009 : Décide d'intervenir en défense des intérêts de la Ville de COMPIEGNE contre le recours contentieux porté par Aline DE LAFARGUE BARES, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, tendant à la désignation d'un médecin expert à la condamnation de la Ville de Compiègne à supporter les sommes dues au titre des dépens et des frais irrépétibles.

De confier le dossier à Maître PHELIP, aux fins de représenter la Ville de Compiègne et de défendre ses intérêts.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au chapitre 011 article 6227.

N°23/2009 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Compiègne décide de contracter auprès de DEXIA CLF BANQUE une ouverture de crédit d'un montant maximum de 3 000 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant : 3 000 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : sur index EONIA + Marge de 100 Points de base

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle

Commission d'engagement : 2 400 €

N°24/2009 : Dans le cadre de la globalisation 2009, décide de réaliser un emprunt de quatre millions d'Euros (4 000 000 €) auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie aux conditions suivantes :

-Montant : 4.000.000 Euros

-Date de départ de l'amortissement : 25/12/2009

-Date de première échéance : 25/03/2010

-Date de la dernière échéance : 25/12/2029

-Durée : 20 ans

-Taux Fixe maximal applicable : 4,07%

-Mobilisation : T4M + 1%

-Base de calcul des intérêts : 30/360

-Amortissement du capital : progressif

-Périodicité des échéances : trimestrielle

-Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

